

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

**MAIRIE DE FOS-SUR-MER**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES  
EN EXERCICE : 33

**L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre à 18 heures 00,**

Le Conseil Municipal de la Commune de FOS-SUR-MER s'est réuni à la Maison de la Mer, sous la présidence de Monsieur Christian PANTOUSTIER, 7<sup>ème</sup> adjoint ;

**Etaient présents :**

DATE DE LA CONVOCATION :  
12 décembre 2023

Mesdames et Messieurs Philippe POMAR, Philippe TROUSSIER, Monique POTIN, Mariama KOULOUBALY-ABELLO, Christian PANTOUSTIER, Pascale BREMOND, Cédric ALOY, Adjoint

DELIBERATION N° 2023-118

OBJET :  
**ACOMPTES SUR SUBVENTION  
AVANT LE VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2024 A DIVERSES  
ASSOCIATIONS ET  
ORGANISMES**

Marie-José GRANIER, Daniel HUMBLET, Hervé GAMES, Michèle HUGUES, Jean-Yves DUBOC, Richard GASQUEZ, Christine CARTON, Laurence LE BIAN, Thierry MEGLIO, Nathalie D'AMELIO BENGUERRACH, Sonia BOUCHOUL, Jean-Michel LEROY, Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Jean FAYOLLE, Jacky CHEVALIER, Conseillers municipaux.

**Procurations étaient données à :**

Christian PANTOUSTIER par Anne-Caroline WALTER CIPREO,  
Daniel HUMBLET par Nicolas FERAUD,  
Jeanine PROST par Cédric ALOY,  
Jean-Marc HESSE par Isabelle ROUBY,  
Philippe MAURIZOT par Angélique HUMBERT,

**Etaient absents :**

Jean-Philippe MURRU,  
Anne BACHMAN,  
Joëlle BARBIER,  
Christine GREUSE.

**Secrétaire de Séance :**

Marie-José GRANIER, conseillère municipale

Vu le code général des collectivités locales, et notamment son article L.2121-29 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;  
Vu les crédits inscrit au budget principal ;  
Vu les demandes formulées par les associations ;  
Vu la délibération n°2023-30 du Conseil Municipal du 13 avril 2023 relative à l'attribution de subventions à divers associations et organismes.

Considérant que le tissu associatif fosséen participe au rayonnement local et national de la commune. Que l'implication des dirigeants des associations et des adhérents lors des manifestations organisées sur la Ville sont des éléments essentiels du dynamisme local.

Considérant que la Commune est par ailleurs un partenaire privilégié des associations tant par la mise à disposition d'infrastructures, mais également par le soutien financier affecté à leur fonctionnement.

Considérant qu'à ce titre, la Commune a contribué au financement des actions de diverses associations en leur allouant des subventions pour l'année 2023.

Considérant qu'afin de permettre à certaines d'entre elles d'assumer une partie des dépenses de fonctionnement qu'elles sont susceptibles d'engager au début de l'année 2024 et avant le vote du budget primitif de la Commune, il apparaît opportun de se prononcer sur les versements d'acomptes sur subvention pour l'exercice 2024.

Considérant que la décision d'attribution d'acomptes relève expressément de l'organe délibérant (article L. 2121-29 du CGCT).

Considérant que le montant de la subvention ne sera déterminé qu'au vu du dossier de demande de subvention 2024 déposé par les clubs et associations.

Ouï l'exposé des motifs rapporté par Christian PANTOUSTIER,

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### 1. VOTE l'attribution d'un acompte sur subvention aux associations listées dans le tableau ci-après (tableau n°1).

N° Siren	Désignation	Subvention 2023 en €	Acompte sur subvention 2024 en €
515 390 367	Amicale des Bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)	3 000	1 000
519 743 488	Amicale des Pieds Noirs Fosséens	4 000	1 000
389 249 202	Amicale Instrumentale et Chorale Fosséenne (AICF)	34 000	17 000
492 452 123	Association de Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF)	26 000	2 000

N° Siren	Désignation	Subvention 2023 en €	Acompte sur subvention 2024 en €
517 878 054	Association des Employés de la Ville de Fos sur Mer (AEVF)	360 138	120 000
434 376 414	Association Sportive Scolaire Universitaire et Professionnelle (ASSUP) Tennis de Table	9 000	4 000
393 527 015	Badminton Club Fos sur Mer	205 000	80 000
419 803 358	Centre Fosséen de Voile	112 628	35 000
499 621 126	Club d'Education Canine de Fos sur Mer	5 000	1 800
390 964 674	Club Gymnique Fosséen	15 000	5 000
449 803 204	Fos Canoë Kayak	27 809	2 000
433 050 853	Fos Olympique Club Athlétisme	10 000	5 000
392 633 624	Fos Natation	83 000	25 000
514 851 104	Fos Pêche Plaisance	8 500	4 180
420 192 197	Fos Provence Basket	1 917 000	800 000
502 881 881	Fos Rando	10 000	5 000
399 238 443	Handball Club Fosséen	70 000	25 000
521 500 173	Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions	200 000	50 000
514 670 223	Karaté Club Fosséen	8 000	4 000
448 221 994	La Boule des Pins	29 000	8 000
514 673 458	Le Chevalet Fosséen	5 000	1 500
751 714 429	Les Archers de l'Hauture	6 000	1 500
429 097 504	Rugby Club Fos sur Mer	135 000	50 000
490 582 772	Société Fosséenne de Joute	8 000	1 500
517 636 700	Sports de Contact Fosséen	5 000	2 000
381 372 010	Tennis Club de Fos sur Mer	33 000	10 000
509 556 924	Union Française des Anciens Combattants UL de Fos	4 000	2 500
434 454 278	Vélo Club Fosséen	6 500	2 500
	<b>Total</b>	<b>3 339 575</b>	<b>1 266 480</b>

**ADOPTÉE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 29

2. VOTE l'attribution d'un acompte sur subvention à chacune des associations listées ci-après (Tableau n°2).

<b>Attribution d'un acompte sur subvention à la régie autonome personnalisée Festivités, Actions, Manifestations, Evénements (F.A.M.E.)</b>				
<b>Organisme</b>	<b>Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote</b>	<b>Objet</b>	<b>Subvention 2023 en €</b>	<b>Acompte sur subvention 2024 en €</b>
FAME <i>(établissement public administratif)</i>	Mme WALTER-CIPREO Anne-Caroline, Mme POTIN Monique, Mme KOULOUBALY-ABELLO Mariama, Mme GRANIER Marie-José, Mme HUGUES Michèle, M. DUBOC Jean-Yves, Mme CARTON Christine, M. MEGLIO Thierry et M. LEROY Jean-Michel.	Les missions ayant trait au tourisme et à l'organisation d'événements sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer	973 400	292 000

**ADOPTÉE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Nombre de présents : 16

Nombre d'exprimés : 20

<b>Attribution d'un acompte sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)</b>				
<b>Organisme</b>	<b>Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote</b>	<b>Objet</b>	<b>Subvention 2023 en €</b>	<b>Acompte sur subvention 2024 en €</b>
CCAS	M. RAIMONDI René, M. POMAR Philippe, Mme POTIN Monique, Mme BREMOND Pascale, Mme PROST Jeanine, Mme HUGUES Michèle, M. GASQUEZ Richard, Mme CARTON Christine et Mme ROUBY Isabelle.	Animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.	2 659 000	797 700

**ADOPTÉE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Nombre de présents : 17

Nombre d'exprimés : 20

<b>Attribution d'un acompte sur subvention au Centre Social Fosséen</b>				
<b>Organisme</b>	<b>Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote</b>	<b>Objet</b>	<b>Subvention 2023 en €</b>	<b>Acompte sur subvention 2024 en €</b>
Centre Social Fosséen	M. RAIMONDI René, Mme POTIN Monique, M. FERAUD Nicolas, Mme KOULOUBALY-ABELLO Mariama, Mme BACHMAN Anne et Mme LE BIAN Laurence.	Il collabore avec l'ensemble des acteurs locaux socio-éducatifs, culturels, sportifs et institutionnels présents sur la Commune. Il favorise ainsi le lien social à travers sa présence dans les quartiers en proposant des activités autour de la vie quotidienne des fosséens et par la mise en place d'une médiation sociale.	922 600	200 000

**ADOPTÉE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Nombre de présents : 20

Nombre d'exprimés : 24

<b>Attribution d'un acompte sur subvention à l'Association Fos Hann Bel Air Partage</b>				
<b>Organisme</b>	<b>Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote</b>	<b>Objet</b>	<b>Subvention 2023 en €</b>	<b>Acompte sur subvention 2024 en €</b>
Fos Hann Bel Air Partage	Mme POTIN Monique, Mme HUGUES Michèle, M. DUBOC Jean-Yves et M. GASQUEZ Richard.	Soutenir la collectivité dans sa politique de solidarité et d'échanges avec la commune d'arrondissement de Hann Bel Air (DAKAR, SENEGAL), notamment dans les domaines de l'éducation, la santé, le sport, la culture, l'environnement ...	13 280	4 000

**ADOPTÉE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Nombre de présents : 20

Nombre d'exprimés : 25

<b>Attribution d'un acompte sur subvention à l'association La Maison Pour Tous - Jas de Gouin</b>				
<b>Organisme</b>	<b>Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote</b>	<b>Objet</b>	<b>Subvention 2023 en €</b>	<b>Acompte sur subvention 2024 en €</b>
La Maison Pour Tous- Jas de Gouin	M. RAIMONDI René, M. POMAR Philippe, Mme BREMOND Pascale, Mme PROST Jeanine et Mme CARTON Christine.	Créer, coordonner, promouvoir, développer les activités socio-éducatives de sports, de culture et de loisirs pour tous. Son action s'articule en liaison et en complémentarité avec les services de la Commune, les associations et les institutions avec lesquelles la M.P.T. fonctionne. En outre, une participation active aux différentes actions de solidarité organisées par les services de la ville tels que le téléthon, la semaine du handicap et la semaine des droits de l'enfant.	329 964	80 000

**ADOPTÉE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Nombre de présents : 20

Nombre d'exprimés : 24

<b>Attribution d'un acompte sur subvention à l'Association Radio Locale de Fos-sur-Mer</b>				
<b>Organisme</b>	<b>Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote</b>	<b>Objet</b>	<b>Subvention 2023 en €</b>	<b>Acompte sur subvention 2024 en €</b>
Radio Locale de Fos-sur-Mer	Mme POTIN Monique, Mme KOULOUBALY-ABELLO Mariama et M. GASQUEZ Richard.	Assurer la gestion d'une radio locale et éducative dont le but est de développer et de promouvoir, dans le strict respect de la démocratie et du pluralisme, une communication social de proximité dans les domaines sociaux, culturels, sportifs, ainsi que la formation des jeunes à l'expression radiophonique dans toute sa diversité.	277 545	100 000

**ADOPTÉE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Nombre de présents : 21

Nombre d'exprimés : 26

<b>Attribution d'un acompte sur subvention à l'association Club Fosséen de Plongée et d'Activités sous-marines</b>				
<b>Organisme</b>	<b>Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote</b>	<b>Objet</b>	<b>Subvention 2023 en €</b>	<b>Acompte sur subvention 2024 en €</b>
Club Fosséen de Plongée et d'Activités sous-marines	M. DUBOC Jean-Yves.	Favoriser la pratique de la plongée sous-marine, d'organiser des sorties afin d'étudier la faune et la flore du Golfe de Fos, de mettre en place une formation continue en milieu naturel et en piscine pour permettre à tous les plongeurs et moniteurs d'obtenir des brevets d'aptitude.	10 500	3 000

**ADOPTÉE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 28

<b>Attribution d'un acompte sur subvention à l'association Fos Judo Jujitsu</b>				
<b>Organisme</b>	<b>Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote</b>	<b>Objet</b>	<b>Subvention 2023 en €</b>	<b>Acompte sur subvention 2024 en €</b>
Fos Judo Jujitsu	Mme WALTER-CIPREO Anne-Caroline et M. DUBOC Jean-Yves.	Promouvoir la pratique du Judo et des disciplines associées composées de Jujitsu, Taïso et le self défense dans le cadre de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées (F.F.J.D.A)	40 000	18 000

**ADOPTÉE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 27

<b>Attribution d'un acompte sur subvention à l'association Étoile Sportive Fosséenne</b>				
<b>Organisme</b>	<b>Elu (s), (e), (es) intéressé, ée, és, ées ne prenant pas part au débat et au vote</b>	<b>Objet</b>	<b>Subvention 2023 en €</b>	<b>Acompte sur subvention 2024 en €</b>
Étoile Sportive Fosséenne	Mme BOUCHOUL Sonia.	La pratique du football et l'éducation physique des joueurs. Elle accepte les statuts de règlements de la Fédération Française de Football (F.F.F.) de la ligue de la méditerranée et du District de Provence.	495 000	250 000

**ADOPTÉE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 28

<b>Total tableau n°2</b>	<b>5 721 289</b>	<b>1 744 700</b>
--------------------------	------------------	------------------

**3. INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2024.



4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération et toute convention correspondante en découlant.

Fait à FOS-SUR-MER, le 18 décembre 2023

**Le Maire**  
**René RAIMONDI**



La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle :

- soit dans les deux mois suivant sa date de publication au recueil des actes administratifs, par recours gracieux adressé à Monsieur le Maire de Fos-sur-Mer, Hôtel de Ville avenue René Cassin 13270 Fos-sur-Mer,
- soit par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille, 04 91 13 48 13

Le requérant peut également saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de notification de rejet du recours gracieux, ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par l'Administration saisie du recours, le requérant disposera de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille.